



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 6 juin 2013 - n°86/H030

Commission SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Réunion du 22 avril 2013

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION.....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	31

PROJETS D'AVIS

Ces projets d'avis ne cristallisent qu'une étape du processus de concertation : ils seront éventuellement amendés et complétés, au cours des commissions d'automne mais aussi à l'issue des trois « rencontres » de moyen terme, puis examinés par le Bureau et finalisés lors de l'assemblée plénière le 30 janvier 2014.

Ils sont présentés selon les thèmes suivants :

- Le système financier
- Le comportement des ménages et des entreprises non financières
- Le financement de l'économie
- Le financement public
- Le financement des entreprises
- La mise à disposition des données - L'accessibilité aux données

Le système financier

1. Le Conseil incite la statistique publique à **poursuivre les travaux d'identification des groupes financiers et leurs liens avec l'étranger**, y compris leurs activités dans les centres financiers off shores.
2. Il suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **les lignes de métiers bancaires**, en particulier la poursuite du dialogue avec les banques pour plus d'informations normalisées sur leurs comptes par activité.
3. Il rappelle qu'il est attendu une mise en relation et en cohérence de l'ensemble des statistiques disponibles sur **l'emploi et les rémunérations (tous types de rémunérations, par grandes activités) dans le secteur financier**, en distinguant le secteur bancaire du secteur des assurances.

Le comportement des ménages et des entreprises non financières

4. Le Conseil souhaite qu'un état des lieux soit fait sur les statistiques de **l'épargne salariale**, la distribution de dividendes et la contribution des accords participation-intéressement-actionnariat salarié à l'épargne salariale, par catégories d'entreprise.
5. Il demande que la statistique publique propose des informations sur les **investissements socialement responsables** : volume, types, catégories de ménages concernés...
6. Il préconise une production statistique différenciée, par type d'entreprises (CAC40, taille, activités...), sur les modalités du **partage de leur valeur ajoutée** et la façon dont elles placent leur épargne.

Le financement de l'économie

7. Le Conseil demande une meilleure approche des **flux financiers liés à l'épargne**, de leur dimension internationale, de leur destination finale (géographique et fonctionnelle), ainsi que des chaînes de liens entre institutions financières qui y ont mené.
Il demande, en particulier, qu'un point soit fait sur les possibilités d'une connaissance plus précise des **transactions sur les marchés financiers** (réglementés ou non) : volume, fréquence, coût de transaction, durée de détention, etc.

Le financement public

8. Le Conseil souhaite que les statistiques existantes sur **la structure et les conditions d'endettement des collectivités locales** lui soient présentées.
9. Il préconise la mise en place d'un **compte des collectivités locales** différencié par type de collectivités (communal / départemental / régional).

Le financement des entreprises

10. Le Conseil souligne les grandes avancées ont été faites en matière de **connaissance du financement des entreprises** ces dernières années.

Il constate cependant qu'un écart subsiste entre les constats effectués par les statistiques existantes et le ressenti de certaines professions ou secteurs d'activité. Il souhaite en conséquence que le dialogue se poursuive sur la base, si possible d'une connaissance fine, par type d'entreprises (y compris micro-entreprises et entreprises de taille intermédiaire), activité détaillée et région, pour identifier les **disparités éventuelles des modalités d'offre**, notamment en matière de taux d'intermédiation et/ou des comportements de demande selon ces critères plus détaillés.

Mise à disposition des données - Accessibilité aux données

11. Le Conseil souhaite la mise à disposition d'un **répertoire général des statistiques financières**, documenté de façon pédagogique, qui présente l'ensemble des statistiques financières disponibles auprès de différents producteurs d'information, afin de valoriser ces données existantes auprès d'un large public.

Il demande par ailleurs que les **conditions d'accès aux données détaillées** soient plus explicites.

Il recommande que ces deux sujets fassent l'objet d'un **groupe de travail sur l'accessibilité aux statistiques financières**, réunissant les fournisseurs, les producteurs et les utilisateurs, pour établir un état des lieux et identifier les marges de progrès en terme de champ couvert et de modalités d'accès. Il conseille que ce groupe tienne compte des démarches d'ores et déjà existantes dans ce domaine.

Le Conseil préconise une **large communication pédagogique**, notamment :

- sur les **changements importants à venir** en matière de statistiques financières du fait des changements de base et du profilage des groupes,
- sur le financement de l'économie, par une présentation plus visible du « **bouclage macrofinancier** » qui permet de comprendre le financement de l'économie « réelle »,
- sur les **données européennes** d'identification des déséquilibres macroéconomiques.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Système financier et Financement de l'Economie
- 22 avril 2013 -

Président : Gunther CAPELLE-BLANCARD, professeur à l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne

Rapporteurs : Daniel GABRIELLI, Adjoint du directeur des statistiques monétaires et financières à la Banque de France
Ronan MAHIEU, chef du département des comptes nationaux à l'INSEE

Responsable de la Commission : Lisa FRATACCI (01 41 17 52 66)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction.....	6
.I Préparation des orientations de moyen terme : quels besoins prioritaires en matière de statistiques publiques sur le financement de l'économie pour les cinq années à venir ?.....	6
.II Offre et demande de crédit bancaire.....	25
Conclusion.....	30

LISTE DES PARTICIPANTS

AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cris
BERNARD	Alain	Secours Catholique
BOURNAY	Jacques	Insee - Département des comptes nationaux
BOVAR	Odile	Conseil national de l'information statistique
CANEVET	Yves	Confédération française démocratique du travail
CAPELLE-BLANCARD	Gunther	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
CORNU	Jérôme	Fédération française des sociétés d'assurances
CRETÉ	Émilie	Banque de France
DUMARTIN	Sylvie	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
DUPRE	Mathilde	CCFD-Terre solidaire
DUVERGER	Dominique	Institut Pasteur - CNCM
FRATACCI	Lisa	Conseil national de l'information statistique
GABRIELLI	Daniel	Banque de France
GAUTIER	Gilles	Union nationale de l'Imprimerie et de la Communication
JEANNEL	Philippe	Banque de France
KREMP	Elisabeth	Banque de France
MAHIEU	Ronan	Insee - Études et synthèses économiques
MARIONNET	Denis	Banque de France
MONFRONT	Régine	Banque de France
MOSQUERA-YON	Tatiana	Banque de France
ORDONNEAU	Patrick	BNP Paribas
PERRET	Adrien	Ministère économie et finances - Direction générale du trésor
RANDRIAMISAINA	Marina	Banque de France
ROMEY	Carine	Autorité des marchés financiers
ROSENWALD	Fabienne	Insee - Statistiques d'entreprises
ROY	Nathalie	Union professionnelle artisanale
SALUSTRO	Edouard	Cabinet Edouard Salustro
SCHWEITZER	Marc	Institut d'émission des départements d'Outre-Mer
SERFATI	Claude	Institut recherche économiques et sociales
VETTRAINO	Jean	CCFD-Terre solidaire
VIENNE	Dalila	Conseil national de l'information statistique
VILLETTELE	Jean-Pierre	Banque de France

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de Gunther CAPELLE-BLANCARD.

Introduction

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Bonjour à tous. Je vous remercie de votre présence à ma première réunion en tant que Président de cette commission. Je suis professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. J'ai également travaillé au CEPPII et au Conseil d'Analyse Économique. Je succède à Jean-Paul Pollin à la présidence de cette Commission Système financier et financement de l'économie. Je tiens à remercier M. Duport et l'équipe du Cnis de leur confiance. Je souhaite que cette commission se montre la plus vive et réactive possible. Je vous invite donc à intervenir pour nous faire part de vos attentes et remarques. Dans un premier temps, une présentation détaillée sera effectuée des orientations de moyen terme du Cnis. Deux des partenaires principaux du Cnis, l'Insee et la Banque de France, interviendront à cette occasion. J'évoquerai par ailleurs mes objectifs de moyen terme concernant l'accessibilité des données financières. A ces échanges succèdera, dans un second temps, une présentation sur un sujet d'actualité important, concernant l'offre et la demande de crédit à destination des entreprises et en particulier des plus petites d'entre elles. Des débats se nouent aujourd'hui sur le fait que les PME souffrent d'un manque de financement. Nous aurons l'occasion de voir confrontées deux enquêtes menées auprès des entreprises pour l'une et des banques pour l'autre afin d'éclairer ce débat.

I. Préparation des orientations de moyen terme : quels besoins prioritaires en matière de statistiques publiques sur le financement de l'économie pour les cinq années à venir ?

Pierre AUDIBERT, Cnis

Le précédent moyen terme portait sur la période 2009-2013. Le moyen terme que nous examinons aujourd'hui recouvre la période 2014-2018. Il consiste en un recueil des attentes des utilisateurs s'agissant des besoins de statistiques qu'ils voient poindre à l'horizon 2014-2018. Cet exercice se révèle relativement large mais il est structuré. Odile Bovar a commencé à recueillir les attentes d'un certain nombre d'utilisateurs au travers d'interviews. Les producteurs d'informations statistiques ont eux-mêmes défini les besoins qu'ils perçoivent de leur point de vue et du point de vue des utilisateurs. Vous bénéficierez ce jour d'une première présentation qui a vocation à ouvrir les discussions. Suite à ces échanges, nous vous proposerons des projets d'avis. Le 30 janvier 2014 se tiendra une grande réunion du Cnis destinée à adopter les avis de moyen terme, entérinant les besoins des utilisateurs en termes de statistiques publiques à l'horizon 2014-2018. Dans l'intervalle, les commissions se réuniront. La commission Système financier se réunira elle-même le 8 octobre. Vous pourrez, à cette occasion, revoir les priorités du moyen terme et les projets d'avis élaborés ce jour. D'autre part, trois rencontres seront organisées dans l'année. Le 20 juin, la rencontre aura pour sujet les facteurs de développement et la compétitivité. La deuxième, le 27 juin, portera sur la dynamique et l'attractivité des territoires. Enfin, le 1^{er} octobre, une rencontre aura lieu sur les trajectoires individuelles, tant pour les individus que pour les entreprises. Nous ne sommes donc, aujourd'hui, qu'aux prémices de la réflexion sur le moyen terme, une réflexion qui aboutira le 30 janvier 2014. Cette date marquera le début d'un suivi annuel de tous les avis qui auront été émis.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Vous retrouverez également l'ensemble de ces informations sur le site du Cnis.

.1 Bilan de la période 2009-2013 et attentes des utilisateurs pour 2014-2018

Odile BOVAR, Cnis

Je fonderai mon propos sur deux documents mis à votre disposition sur le site du Cnis relatifs, pour le premier, au bilan des orientations du moyen terme 2009-2013 et pour le second au recueil des attentes de la période 2014-2018. Les orientations qui ont fait l'objet d'une publication pour l'ensemble de la statistique publique étaient formulés sous forme d'avis. Pour l'exercice ici, ils ont été reformulés en objectifs. Le bilan est constitué essentiellement à partir des travaux qui ont été présentés au sein de votre commission depuis 2009. Les attentes issues des entretiens seront mêlées, dans le cadre de ma présentation, à celles qui découlent des avis annuels. Je vous rappelle en outre que lorsque les avis ont été pris en janvier 2009, le Cnis n'avait pas encore été réorganisé sous forme de commissions thématiques. J'ai donc repris les avis de l'ancienne formation Banque-Finance, élargie dans le cadre de réorganisation pour prendre en compte les questions de financement de l'économie. Autre point de forme, je ne suis pas spécialiste de votre domaine. J'en appelle donc à votre indulgence et vous invite à revenir sur des aspects plus particuliers durant le débat. Je m'efforcerai de jouer le rôle de porte-parole des attentes qui se sont exprimées.

Sept axes ont structuré au départ les travaux de la commission mais certaines questions ont également émergé durant la période.

L'amélioration de la connaissance du système financier constituait le premier axe de réflexion. Lors de la préparation du précédent moyen terme, il avait été décidé de confier à un groupe de travail placé sous l'autorité de Gilles de Margerie la mission de rédiger un rapport transposant le travail mené sur les groupes au système financier. Plusieurs recommandations ont été émises dans ce cadre. La première d'entre elles exigeait de travailler au préalable sur les lignes de métier bancaire. Un second groupe de travail présidé par Alain Duchateau a formulé des préconisations. Un travail de chiffrage important a ensuite été réalisé par l'ACP et la Banque de France, qui a permis d'avancer dans l'analyse ; le travail se poursuit. L'exercice visait également à améliorer la compréhension des écarts entre la vision bancaire et la vision en comptabilité nationale, c'est à dire, la compréhension des écarts entre le produit net bancaire et la valeur ajoutée du secteur financier. Désormais, l'explicitation de ce passage fait l'objet d'un encart dans la publication annuelle de « L'Economie française ». J'ai retenu que la poursuite de ce travail consiste à produire des données nécessaires à la production d'un compte d'activité qui tienne compte de ces travaux sur les lignes de métier bancaire.

La deuxième orientation soulignée en 2009 visait à disposer d'une **meilleure connaissance du financement des PME et des ETI**. Le bilan montre qu'un certain nombre d'outils statistiques existants ont évolué durant la période pour enrichir cette connaissance. Les résultats produits par ces outils sont régulièrement communiqués dans cette commission. La question de la connaissance du taux d'intermédiation par types d'entreprises a de nouveau été posée en fin d'année 2012.

La troisième orientation portait sur **l'information au niveau local**. La connaissance du financement des PME au niveau local s'inscrit dans le contexte de l'exclusion bancaire et du surendettement. J'ai retenu qu'une suspension de la diffusion des données s'était produite par suite de l'adoption, en 2010, d'une loi sur le surendettement. La diffusion de ces résultats pourrait reprendre après refonte et retraitement statistique. Le besoin d'une connaissance encore plus fine de l'offre de crédit pour les PME et les ETI a par ailleurs émergé dans cette commission et au sein du Bureau. Cet affinage à un niveau plus local permettrait d'apprécier les différences de contexte et d'offre des banques.

La demande de connaissance du **microcrédit** a également fait l'objet d'un travail important au sein de cette commission. Un groupe de travail s'est penché sur le périmètre, la définition et les sources du microcrédit. Plusieurs membres de cette commission y ont participé. Le rapport a formulé différentes préconisations. La Banque de France effectue désormais une diffusion annuelle. A l'issue de cette étude s'est posée la question de comprendre la situation des entreprises bénéficiaires, en lien avec les enquêtes sur la création d'entreprise (Siné) notamment, afin d'appréhender la pérennité des entreprises qui perçoivent une aide particulière.

Dans le secteur des **assurances**, les règles prudentielles constituent un sujet récurrent, notamment dans le cadre de Solvabilité II dont la sortie a encore été repoussée. Dès 2008-2009, le Cnis souhaitait que les incidences statistiques de ces règles soient pointées et que les statistiques sur les assurances soient largement diffusées. Des traitements ont été mis en place et la collecte a été harmonisée. Une diffusion large et un plan de

diffusion avaient été demandés. La période à venir nécessitera sans doute un suivi statistique des incidences de Solvabilité II.

Quant aux statistiques sur les **échanges internationaux de services**, outre les évolutions méthodologiques liées aux guides méthodologiques de la Balance des paiements, de nombreux travaux ont été réalisés durant la période. La Banque de France a participé aux enquêtes Insee dans le domaine. Je n'ai pas noté sur ce point d'attentes particulières mais ce sujet sera traité, lors de la rencontre du 20 juin prochain.

Enfin, j'évoquerai un axe sur lequel vous êtes revenus à plusieurs reprises concernant **la mise à disposition de données individuelles anonymisées** pour le secteur financier au profit des chercheurs. Ce sujet a été abordé au sein de cette commission. La Banque de France publie une charte expliquant les règles de mise à disposition de ces données. Il ressort par ailleurs des entretiens que j'ai menés et comme l'avait évoqué Jean-Paul Pollin lors de la dernière séance, que de nombreuses données sur le secteur financier existent mais qu'il n'est pas toujours aisé pour l'utilisateur de retrouver les éléments de bouclage. Il a donc été suggéré d'organiser l'accès aux différentes sources sous forme d'un portail qui reprendrait la logique de l'ancien Rapport national du crédit et qui établirait le lien entre le financement de l'économie et l'économie réelle. J'ajouterai que dans l'un des entretiens a émergé le besoin de poursuivre les efforts de **pédagogie** vis-à-vis du grand public, surtout dans un contexte où la crise peut faire naître des incompréhensions.

D'autres sujets ont émergés, soit en commission alors qu'ils n'étaient pas strictement prévus lors de l'établissement des avis en 2008-2009, mais des suites sont attendues pour le prochain moyen terme, soit, lors des entretiens.

Il est ainsi demandé de pouvoir disposer d'un **tableau d'ensemble du financement de l'économie** pour traduire les évolutions des secteurs non financiers. Ce tableau synthétique serait présenté avec le bouclage macro-financier. Le sujet de **l'endettement des collectivités locales** a également émergé entre 2009 et aujourd'hui. Il s'agit de disposer d'une meilleure vision dans le temps de la structure de cet endettement et plus largement d'éléments de comptabilité nationale sur les différents types de collectivités locales. S'agissant par ailleurs de la connaissance de **l'épargne des ménages et des conditions de crédit**, il est apparu utile de pouvoir décomposer les termes de ce taux d'épargne et de connaître les flux par type de ménage notamment pour distinguer les situations des ménages suivant qu'ils se trouvent en cours d'endettement ou en passe de désendettement. Ceci permettrait aussi de disposer d'une vision un peu prospective de la situation des ménages. Certains ont même demandé des informations de localisation (distinction centre urbain, périurbain ou rural) pour mieux comprendre le comportement des ménages, notamment en matière d'endettement immobilier. Une autre demande a été formulée pour obtenir une vision de **l'épargne des entreprises** par type d'entreprises et sur un plan international. Une présentation a déjà été réalisée sur les entreprises résidentes du CAC 40 à la commission, qui a toutefois demandé une vision plus large. **Les indicateurs de déséquilibre macroéconomique** avaient également été présentés. Plusieurs difficultés avaient été pointées pour répondre strictement à la demande européenne et tendre vers une meilleure comparabilité. Les travaux en cours sur les comptes nationaux ont été évoqués. A cette occasion, il a été demandé un suivi des **statistiques sur la titrisation**, une connaissance des conséquences de ce recadrage dans les comptes nationaux en termes d'encours par taille et ligne de crédit pour les sociétés non financières. Enfin, il a été demandé d'identifier les **conséquences du profilage des entreprises non financières sur la comptabilité nationale**. Le dernier thème apparu au cours de la période a trait à la question de **l'emploi et des rémunérations par grandes lignes de métiers**. Plusieurs présentations ont été réalisées sur l'emploi et la masse salariale. Un approfondissement a été demandé pour suivre les évolutions dans le temps, dans le secteur bancaire mais également dans le secteur financier et les mutuelles.

.2 Les orientations des producteurs de la statistique publique pour le moyen terme 2014-2018

Daniel GABRIELLI, Banque de France

Je vais vous présenter le programme statistique de la Banque de France et de l'ACP pour les quatre ou cinq ans à venir. Ce programme de travail est largement contraint par l'environnement réglementaire international (ONU, FMI et normes européennes) qui encadre de nombreux domaines statistiques. Il nous faudra adapter l'ensemble de nos collectes ou traitements statistiques à ces demandes statistiques et prudentielles. Il en est ainsi notamment des nouvelles recommandations en matière de comptabilité nationale et de la réforme quinquennale

des statistiques monétaires de la zone euro. L'Eurosystème s'est donné pour règle, pour éviter de faire évoluer trop souvent les collectes auprès des banques, de pas procéder à des modifications en deçà d'une périodicité de cinq ans. Nous arrivons aujourd'hui au terme de cette période et un travail important doit désormais être entrepris pour mettre en place les nouveaux reportings. La directive AIFM sur les statistiques d'OPCVM non monétaires doit également être prise en compte, tout comme l'initiative des « Data Gaps », déjà évoquée dans cette enceinte, qui vise à tenter de mieux repérer les déséquilibres internationaux et comprendre la façon dont ils peuvent se transférer d'un pays à un autre. Les nouvelles recommandations du FMI en matière de balance des paiements devront être également déclinées. Les travaux de l'ESRB sur l'évaluation des risques se poursuivront et pourraient conduire à mettre en place de nouvelles collectes. Enfin, le reporting Solvabilité II donnera lieu à la mise en place d'un reporting visant à vérifier que les nouvelles règles sont appliquées. En parallèle, les reportings FINREP et COREP vont se poursuivre sous l'autorité de l'autorité prudentielle européenne, l'EBA (*European Banking Authority*), notamment dans le cadre de la directive européenne d'adéquation des fonds propres. De nombreux règlements ont par ailleurs été adoptés en matière d'infrastructures de paiement concernant les produits dérivés OTC et CSDR (*Central Securities Depositories Regulation*) ou les règlements de titres qui imposent aussi des évolutions de la collecte.

S'agissant des statistiques monétaires, nous devons mettre en place le reporting nécessaire dans le cadre de la réforme quinquennale, en lien avec la directive AIFM qui modifiera les statistiques d'OPCVM non monétaires. Ceci permettra de disposer de décompositions sectorielles nouvelles, en intégrant les contraintes de la mise en œuvre de la nouvelle base de comptabilité nationale et en répondant aux nouveaux besoins des utilisateurs. Cela va entraîner à la fois une extension du champ de la collecte et une refonte des applications informatiques pour la collecte et le traitement. En parallèle, des évolutions strictement nationales vont affecter essentiellement les informations collectées dans le cadre du crédit à la consommation pour les besoins du Comité de l'usure, pour se conformer à l'évolution de la réglementation. Enfin, pour les intermédiaires financiers et les assurances, il convient d'opérer la transposition de la directive AIFM, qui exigera sans doute d'élargir la collecte à des fonds qui en étaient jusqu'alors exclus. Il s'agit de fonds d'investissements alternatifs relativement variés (sociétés de capital-risque, SCI, groupements forestiers, « holdings ISF », etc.), soit environ 3 000 entités supplémentaires. L'Eurosystème étend par ailleurs son champ de collecte à l'ensemble des institutions financières, c'est-à-dire maintenant aux entreprises d'assurance. L'ACP va également commencer à mettre en place un reporting pour traduire Solvabilité II et une concertation est engagée pour éviter les doublons.

La comptabilité nationale va constituer un gros chantier. Les travaux liés au passage du SNA 2008 au SEC 2010 vont s'achever et conduire à une nouvelle sectorisation des institutions financières, afin, notamment, de faire apparaître les holdings ou de recodifier les opérations financières. En 2014, les délais de transmission des comptes financiers à la BCE devront être réduits, sous réserve de l'obtention de l'information nécessaire dans les délais requis. C'est par ailleurs en 2014-2015 qu'interviendra le second changement de base, qu'il conviendra de gérer en même temps que les incidences de la réforme des statistiques monétaires. Après 2015, un travail de refonte sera engagé sur les comptes financiers des entreprises d'assurances ainsi que sur la cohérence entre les comptes réels et les comptes financiers (« comptes B9 »). Pour la base 2010, des progrès auront déjà été réalisés. Enfin, nous devons nous attacher à l'harmonisation des politiques de révision des chiffres de la comptabilité nationale avec ceux de la Balance des paiements.

S'agissant des statistiques concernant les relations avec l'extérieur, les « Data Gaps » représentent un mécanisme d'alerte sur les déséquilibres. La Banque de France devra, dans ce cadre, mettre en place des reportings spécifiques ou élargir des collectes d'ores et déjà réalisées auprès du secteur bancaire, dans le respect du nouveau manuel de la Balance des paiements qui doit entrer en application en 2014. Quant aux reportings prudentiels FINREP et COREP, la mécanique de la supervision unique impliquera pour l'ACP de fournir à l'organisme européen de supervision des données concernant son activité, qui resteront bien évidemment confidentielles. L'initiative « Data Gaps » impose par ailleurs un recueil de données auprès des groupes bancaires dits « systémiques », c'est-à-dire présentant une grande importance du point de vue de la stabilité financière et une transmission de données, en liaison avec la Direction générale des statistiques.

Les travaux sur l'information par lignes de métiers se poursuivront. L'ACP, qui a déjà avancé dans cette voie, a pour objectif de préciser davantage les statistiques qu'elle publie, conformément aux préconisations formulées par le groupe de travail du Cnis, dans toute la mesure de l'information disponible. Elle devra également s'intéresser aux entreprises d'assurance et aux mutuelles. La directive européenne CRD4 suppose en effet la publication d'informations agrégées dans le cadre de la transparence des autorités de surveillance. Comme pour les banques, il s'agit de mieux cerner les entreprises d'assurance présentant un caractère systémique et communiquer ces données aux organismes européens qui suivent ces risques. Par ailleurs, le travail mené sur la collecte de données relatives aux expositions aux risques pays se poursuivra dans les années à venir. Enfin,

la Banque de France adaptera sa collecte de données des systèmes de paiement et des infrastructures de marché.

S'agissant du financement du secteur productif, le principal projet touche, dans l'immédiat, l'adaptation du reporting statistique aux nouvelles catégories d'entreprises définies par la LME pour modifier progressivement en ce sens la publication de statistiques d'encours de crédit par taille d'entreprise. Par ailleurs, les travaux conduits sous l'égide du Comité européen des centrales de bilan sur les comptes consolidés et les méthodes d'analyse du risque de crédit se poursuivront.

Ronan MAHIEU, Insee

La production des comptes nationaux est strictement encadrée par les règlements internationaux et européens. Ceci s'avère encore plus vrai pour le travail de l'Insee, soumis notamment aux règlements qui encadrent le système des comptes et la procédure de déficit excessif qui, depuis vingt ans, oblige les Etats membres à notifier leur déficit et leurs dettes publiques dans le cadre de l'Union économique et monétaire. Des initiatives sont menées au niveau européen sur ces sujets de finances publiques qui exigent des Etats qu'ils justifient la qualité des chiffres fournis et communiquent davantage de détails. Ainsi, Eurostat a publié aujourd'hui les résultats des notifications d'aides publiques 2012 pour les 27 Etats membres et en a profité pour publier, à partir des données des Etats membres, une estimation des déficits de ceux-ci en neutralisant l'impact des interventions publiques qui ont eu lieu durant la crise financière pour venir en aide au secteur bancaire. Ces publications utilisent le travail réalisé par les comptables nationaux en matière de suivi des finances publiques pour mieux documenter les agrégats globaux de déficit et dette publique ainsi que les engagements dits contingents, c'est-à-dire hors bilan des administrations publiques comme les garanties apportées aux institutions bancaires.

A court terme, dans les 18 prochains mois, la priorité sera donnée à la production de données de comptabilité nationale conformes au niveau Système européen de comptes, dit SEC 2010, qui dérive lui-même du Système des comptes nationaux décidé au niveau de l'ONU en 2008. Le SEC 2010 précise un certain nombre d'éléments afin d'obtenir la plus grande harmonisation possible au niveau européen. Les principales innovations induites par ce Système ont déjà été présentées à la commission. Dans ce cadre, le traitement en investissements plutôt qu'en consommations intermédiaires des dépenses en recherche et développement ou en systèmes d'armes vient en augmentation du produit intérieur brut. Les échanges extérieurs ont fait l'objet d'une nouvelle définition, notamment dans le cadre du travail à façon et du négoce international. Ceci exige un travail en liaison avec la Balance des paiements. Les comptes de patrimoine ont également subi une importante rénovation. Par ailleurs, le calcul des SIFIM ne sera pas modifié par rapport à la base 2005 contrairement à ce qui avait pu être un temps envisagé. En revanche, le compte des assurances fera l'objet d'une profonde refonte, avec une prise en compte différente de la sinistralité en matière d'assurance dommage d'une année sur l'autre.

Une fois les comptes nationaux publiés en base 2010, une publication qui interviendra entre mai et septembre 2014 pour les différents segments de production, l'un des grands chantiers des comptables nationaux français consistera à prendre en compte l'impact du profilage des groupes non financiers mené dans le cadre de la statistique structurelle d'entreprise et déterminer dans quelle mesure ce profilage modifiera la description de l'économie, notamment dans le cadre du tableau des entrées et sorties. Le projet de profilage vise à établir une description plus réaliste et plus satisfaisante du point de vue économique de la situation des entreprises, en isolant mieux les centres de décision et le niveau d'analyse des entreprises. Ce travail viendra modifier profondément tous les flux d'échanges intragroupes, ce qui pourrait présenter un impact très important sur le tableau des entrées et sorties des comptes nationaux. Comme tout changement important d'une statistique utilisée comme donnée source, celui-ci produira un choc significatif.

En matière d'investissement nouveau, les comptables nationaux vont poursuivre la logique, initiée voilà quelques années, de décomposition partielle des comptes nationaux par catégorie. Les comptes nationaux publient des données agrégées mais les travaux actuels cherchent à mixer les informations de nature micro-économique avec celles des comptes nationaux pour fournir une description cohérente avec le cadre comptable et appréhender la façon dont les variables critiques comme le pouvoir d'achat ou le taux de marge se différencient suivant le type d'agent économique considéré. Depuis 2007, l'Insee publie les comptes des ménages ventilés par catégorie de ménage, suivant la taille de celui-ci, l'unité urbaine, l'âge ou le niveau de revenu. Cette décomposition a notamment permis de publier des données sur des taux d'épargne et des comptes de patrimoine ventilés par catégorie de ménage. L'Insee va s'attacher à poursuivre dans cette voie en actualisant ces ventilations qui, pour les ménages, n'ont été publiées qu'une seule fois en 2003. Une amélioration permettrait de faciliter la publication. Il s'agit également de déterminer la faisabilité de reproduire cette même

approche pour les entreprises. Ce travail a d'ailleurs déjà commencé. Il consiste à décomposer le compte des sociétés non financières par catégorie d'entreprise, au moins dans le haut du compte. L'Insee souhaite faire de même pour le compte des administrations publiques locales, en différenciant les types d'administration locale (commune, département, région) pour disposer d'une vision plus fine du secteur local dans le cadre de la comptabilité nationale.

.3 Accessibilité des données

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Cette commission a pour objectif d'améliorer l'information statistique relative au système financier et n'a évidemment pas vocation à fixer le programme de travail de la Banque de France et de l'Insee, un programme qui répond en priorité aux injonctions réglementaires internationales et européennes. Nous devons toutefois chercher comment, avec les producteurs et utilisateurs de données et le système financier lui-même, améliorer cette information statistique. Au-delà des contraintes réglementaires, nous sommes confrontés à un certain nombre de difficultés. La première tient au fait que nous nous trouvons face à un champ de recherche extrêmement vaste. De nombreuses demandes émergent sur des sujets très variés. Le système financier comprend en effet les banques, les marchés, les assurances, etc. Il met en jeu un nombre d'acteurs important et les questions qui se posent se révèlent très différentes d'un acteur à l'autre. Une autre difficulté tient à l'extrême technicité du sujet et des pratiques. La collecte de données porte sur des sujets qui s'avèrent en eux-mêmes conceptuellement difficiles, avec des acteurs souvent de portée internationale qui présentent, entre eux, des liens divers et variés.

Par ailleurs, le contexte est propice à une amélioration du suivi statistique dans le secteur financier, non seulement en raison de la crise financière qui a frappé nos économies mais aussi en raison de la demande sociale forte. Le grand public réclame davantage d'informations statistiques sur le secteur financier. Il nous revient, je crois, de tenter d'améliorer cet état de fait. Pour répondre à cette demande citoyenne, il conviendrait d'avancer non pas dans l'élaboration de nouvelles enquêtes, puisque ce travail est d'ores et déjà mené à bien par la Banque de France et l'Insee, mais dans l'amélioration de l'accessibilité aux données. Il s'agit de rendre l'accès aux données plus facile et plus lisible. Le secret bancaire ne cesse d'être pointé ces derniers temps. Nous avons véritablement besoin d'éclaircissements sur ces problématiques.

Dans le cadre du programme de travail du Cnis à moyen terme, l'approche thématique va subsister. Nous venons d'ailleurs d'en élaborer les grandes lignes avec les producteurs de données qui, à n'en pas douter, vont s'attacher à améliorer la production des statistiques. Je souhaiterais donc surtout vous proposer d'insister, sur ce moyen terme, sur l'accessibilité aux données. Le Cnis réfléchit actuellement à la forme que pourrait prendre ce chantier. J'ai également évoqué ce sujet avec des enseignants chercheurs. J'ai eu l'occasion de l'aborder avec d'autres utilisateurs comme les ONG ou les journalistes, qui recherchent des informations statistiques plus accessibles sur le système financier.

Pour l'heure, deux pistes ont été dégagées, sur lesquelles je souhaite quérir vos observations. La première consisterait à construire un registre des données statistiques relatives au secteur financier. Nous avons pu constater l'extrême technicité et l'étendu du sujet. Il me semble nécessaire de donner une vision d'ensemble des statistiques existantes, disponibles ou non. Cette vision nous aidera aussi à appréhender les besoins à venir. Ce registre serait construit indépendamment du Cnis, sans pour autant être lié aux producteurs d'informations eux-mêmes. Nous pourrions imaginer, par exemple, que la communauté universitaire prenne la responsabilité de ce registre qui comprendrait un répertoire des données et des conditions d'accès à ces données. Ce registre permettrait de valoriser le travail réalisé par l'ensemble des producteurs. J'ai l'intime conviction que nous disposons en France de l'un des meilleurs appareils statistiques du monde. J'utilise moi-même de nombreuses données statistiques dans le cadre de mes travaux. Nous avons la chance de posséder un appareil statistique de grande qualité mais il reste cependant insuffisamment valorisé.

La deuxième piste d'amélioration de l'information statistique relative au secteur financier consisterait à rendre les données elles-mêmes aisément accessibles. Pour commencer, nous pourrions nous fonder sur des expériences étrangères menées dans d'autres pays pour favoriser l'accessibilité aux données. Aux Etats-Unis, par exemple, sur le site des producteurs, il s'avère possible de télécharger les données consolidées pour tous les établissements bancaires, sous une forme harmonisée (*call reports*). Cela existe aussi en Allemagne à des conditions un peu plus restrictives. Nous pourrions peut-être imaginer en France un tel système qui servirait à tous les utilisateurs, qu'il s'agisse des chercheurs, des journalistes ou des associations. Aux Etats-Unis encore,

l'équivalent de la Cour des comptes livre régulièrement des données sur la présence de filiales des grandes entreprises dans les paradis fiscaux, dans le cadre de bases de données extrêmement détaillées. Des débats ont eu lieu à l'Assemblée nationale voilà plusieurs semaines sur la possibilité d'avoir accès à des données précises sur l'implantation de nos filiales à l'étranger. Nous pourrions sans doute organiser la diffusion de ces données pour la communauté des chercheurs et plus largement des citoyens.

Tels sont les deux axes que je vous propose. Bien évidemment, toutes les données ne peuvent pas être accessibles à tout le monde. Il faudrait préciser les données accessibles et celles qui ne le sont pas, qui peut y accéder, sous quelles conditions, le tout de manière assez précise. Sur ce point, j'ai souhaité mener une enquête auprès des chercheurs, une communauté que je connais bien. Au début de l'année, avec l'aval du Cnis, j'ai envoyé un questionnaire aux chercheurs en économie bancaire et financière. Ce questionnaire, à renseigner en ligne, portait sur l'accessibilité des données bancaires et financières. Il a été envoyé *via* le Groupement de recherche du CNRS spécialisé en économie bancaire, le GDR 335 « Monnaie, banque et finance ». 55 chercheurs y ont répondu, en majorité des chercheurs en poste en France. Je vais vous en présenter les principaux résultats. 90 % des chercheurs considèrent « indispensable » l'utilisation de données bancaires individuelles. 70 à 75 % d'entre eux estiment qu'il s'avère difficile voire très difficile d'accéder à ces données et, surtout, 90 % estiment que les conditions d'accès à ces données se révèlent plus compliquées en France qu'à l'étranger. Ces résultats démontrent qu'il existe une voie d'amélioration dans l'accès aux données. J'ajouterai qu'une grande majorité des chercheurs interrogés, universitaires spécialisés en économie bancaire, ignoraient que la Banque de France possédait une charte qui permettait la diffusion et l'accès aux données, signe des efforts à consentir en matière de communication.

Nous avons là recueilli une vraie demande de la communauté scientifique en faveur d'un meilleur accès aux données. Il nous revient d'échanger sur les conditions de cet accès. Nous pourrions pour ce faire constituer un groupe de travail réunissant, dans l'idéal, des représentants des producteurs de données, des chercheurs, des journalistes, des associations, etc.

.4 Débat

Carine ROMÉY, AMF

Je pense qu'il manque une dimension, relative au modèle économique. Qui porterait le coût d'une telle entreprise ? L'université peut en partie actualiser un registre mais ce travail doit être suivi dans le temps. Le modèle économique de ce chantier doit être défini.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je n'ai fait qu'effleurer des pistes, sans apporter aucune solution concrète. Cette interrogation sur le suivi logistique constitue d'ailleurs l'une des premières inquiétudes de la Banque de France.

Carine ROMÉY

Le traitement de l'anonymisation des données se révèle extrêmement coûteux.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

S'agissant du registre, il existe une piste, sans doute parmi d'autres. Dans le cadre du grand emprunt, de nombreux laboratoires de recherche ont été dotés de crédits pour améliorer la connaissance économique des crises et du système financier. Je pense notamment au Labex Refi. Nous pourrions ainsi imaginer, par exemple, que l'Ecole d'économie de Paris vienne en support de ce travail. Il ne revient pas au Cnis de supporter cela. Quant à l'accès aux données, il convient d'en identifier le coût. Pour l'heure, celui-ci demeure très flou. Les chercheurs disposent de budgets et formulent des demandes. Le système européen permet aux universités et aux chercheurs d'acquérir des données moyennant paiement. Des fonds peuvent être mis à disposition. Encore faut-il connaître l'existence des données et savoir le coût que leur accessibilité représente. Le groupe de travail pourrait définir les contours de cet accès. Le coût de constitution d'une base de données se révèle en effet gigantesque mais cette base permettrait de faciliter l'utilisation de ces données.

Patrick ORDONNEAU, BNP Paribas

Je suis responsable de l'Observatoire de la concurrence et des marchés de BNP Paribas ainsi que d'un certain nombre de reportings à la Banque de France et l'ACP. Je représente BNP Paribas mais aussi la FBF. Vous avez évoqué les producteurs et les utilisateurs, en omettant les fournisseurs alors que sans fournisseurs, il n'y aurait ni producteurs ni utilisateurs. Le coût de fourniture de ces informations s'avère très élevé et tend à augmenter de plus en plus. Il faut non seulement les fournir dans un délai relativement contraint mais il nous faut, en outre, nous assurer qu'elles se révèlent valables. Je regrette que les fournisseurs n'aient pas été mentionnés.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il s'agit d'une maladresse. Pour autant, je ne demande pas d'informations supplémentaires aux fournisseurs. Je souhaite au contraire que ces informations qui sont coûteuses à obtenir soient mieux valorisées.

Patrick ORDONNEAU

La BCE et la Banque de France, en revanche, les demandent. Pour faire partie d'un certain nombre de groupes de travail depuis plusieurs mois, je peux vous confirmer que le travail se révèle extrêmement lourd.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

J'ai bien conscience du coût que ce travail représente. Mon propos ne cherchait pas à solliciter les fournisseurs pour obtenir de nouvelles informations mais à identifier une façon d'organiser les données déjà collectées afin de les diffuser au mieux.

Patrick ORDONNEAU

S'agissant de la mise en place d'un registre, je rappellerai que de nombreuses informations sont disponibles aujourd'hui. Peut-être faut-il surtout faire l'éducation des utilisateurs, des chercheurs mais également des médias. J'ai constaté ces dernières années trop de mélanges entre production de crédit et encours de crédit. Il faudrait développer une culture du bon usage du chiffre. L'Insee et la Banque de France publient des notes méthodologiques tout à fait convenables. Encore faut-il les lire pour comprendre les chiffres publiés.

Daniel GABRIELLI

Nous avons une très grande variété de production de chiffres mais certaines demandes d'utilisateurs concernent des informations déjà disponibles. Cela démontre qu'il existe un problème de communication entre producteurs et utilisateurs. Notre production de chiffres, qui dépend très largement du gros effort fourni par les banques, reste finalement assez peu connue et nous en sommes toujours surpris, de même que de l'absence de sollicitation des services producteurs de la Banque de France par les chercheurs. Sans affirmer que notre site est d'une facilité d'accès parfaite, je vous rappelle que nous y avons publié un nombre de séries tout à fait conséquent. Nous avons mis, en ligne une base de données (Webstat) mais j'ai l'impression que les chercheurs portent encore sur notre site le même regard qu'il y a cinq ans alors qu'il a évolué considérablement dans la période récente et que nous accomplissons des efforts permanents de pédagogie. A l'inverse, j'ai été sollicité à plusieurs reprises pour fournir des précisions par des personnes gérant des bases de données à l'étranger.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Nous convenons tous que nous disposons de données de très bonne qualité et très coûteuses. Faisons en sorte que ces données soient également rentables et utilisées au maximum. Un effort doit sans doute être consenti collectivement. C'est la raison pour laquelle je souhaite que le groupe de travail recouvre largement les producteurs, les fournisseurs et les utilisateurs. Je vous fais part toutefois une anecdote. J'ai moi-même formulé une demande d'accès aux données bancaires individuelles à la Banque de France, voilà un an (avant de participer aux travaux du Cnis) dans le cadre d'un travail réalisé pour la Cour des comptes. La demande n'a pas encore abouti. Après un an, je n'ai toujours pas eu de réponse... Nous devons améliorer cet accès, et je propose donc la constitution d'un groupe de travail.

Alain BERNARD, Secours Catholique

Je suis par ailleurs membre du Comité consultatif du secteur financier. Tout ce qui participera à une meilleure transparence de l'information économique et financière va dans le bon sens. Le grand public a formulé une vraie attente en ce domaine. J'imagerai mon propos avec un exemple précis. La loi bancaire prévoit la création d'un Observatoire de l'inclusion bancaire et financière. Il s'avère difficile aujourd'hui de cerner comment les populations fragiles sont servies. Nous ignorons ainsi de manière agrégée et individualisée le nombre de personnes qui bénéficient de la gamme de paiements alternatifs. La plupart des associations vous soutiendront si vous vous engagez dans cette voie.

Daniel GABRIELLI

Le rapport de l'OER (Observatoire de l'épargne réglementée), qui sortira prochainement, a effectué une avancée importante en matière d'accessibilité bancaire en élargissant, en concertation avec le CCSF, le champ des données collectées, même si celui-ci peut toujours être considéré comme perfectible.

Patrick ORDONNEAU

Nous avons répondu à cette collecte, plus manuelle qu'automatisée. Je vous confirme que l'information paraîtra prochainement.

Jacques BOURNAY, Insee

Je remercie le Président pour son intervention. J'ai enfin entendu les termes de crise financière, secret bancaire, paradis fiscaux. Il me semble qu'ils recouvrent une question fondamentale aujourd'hui. Le programme 2014-2018 devrait permettre de faire la guerre aux paradis fiscaux, sérieusement. Notre Premier ministre a demandé la fin du secret bancaire. Il faut s'engager dans cette voie et les promoteurs de ce chantier sont présents ici. Établir un programme d'adaptation aux nouvelles réglementations ne suffit pas pour prendre la mesure de la crise dans laquelle la France et plus largement l'Europe s'enfoncent. Il convient d'agir sérieusement et urgemment. Les paradis fiscaux représentent l'aspect financier de la délocalisation et de la mondialisation. Ils ne présentent aucun caractère de nouveauté. Le FMI avait, voilà plus de 20 ans déjà, fait la somme des balances des paiements et constaté que 100 milliards de dollars de revenus financiers n'étaient, chaque année, distribués à personne. Aucune conclusion n'a été tirée de ce constat. L'information existe. J'en veux pour preuve un excellent rapport du CCFD Terre Solidaire de 2009 qui avait travaillé sur 4 000 filiales dans 60 paradis fiscaux, avec 60 grandes entreprises mondiales. BNP Paribas détenait ainsi le chiffre record de 347 filiales dans les paradis fiscaux, contre 107 au Crédit Agricole. Cette information est connue. Il conviendrait d'en savoir un peu plus. Or rien n'est fait. On ne peut resserrer la politique d'austérité si l'on conserve par ailleurs de telles carences. Une loi a été adoptée récemment, demandant aux banques de déclarer les effectifs et le chiffre d'affaires de leurs filiales. Nous pourrions peut-être accélérer le processus. Rappelons que selon les estimations, 90 milliards d'euros font l'objet d'évasion fiscale. Ce montant peut être rapproché de 93 milliards d'euros de déficit public. Dans la partie non financière des comptes nationaux, des redressements sont opérés pour fraude et évasion fiscale, qui permet de redresser le PIB de 4 %. A ma connaissance, il n'existe pas de tels redressements dans la partie financière. Partir du postulat que tous les banquiers sont honnêtes me paraît hasardeux. Nous devrions travailler sérieusement sur ce secteur, en lien aussi avec les problèmes des collectivités locales, afin d'obtenir un meilleur recensement des emprunts toxiques. Il nous appartient en tant que responsables des statistiques publiques d'avancer dans ce domaine, d'autant plus que les difficultés économiques semblent s'éterniser.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Nous devons œuvrer pour améliorer la diffusion des statistiques mais il n'appartient pas au Cnis de réaliser des études sur les emprunts toxiques des collectivités locales notamment. J'ai noté toutefois un thème qui m'est cher également concernant l'implantation des banques à l'étranger, y compris dans un certain nombre de centres financiers offshore. Un amendement a été proposé à l'Assemblée nationale pour exiger un détail sur cette information. Je crains que l'information soit produite mais pas diffusée. Je citerai un autre exemple. Nous avons évoqué les travaux sur la rémunération dans le secteur financier. En 2009, un Haut-commissaire aux rémunérations des opérateurs de marché a été mis en place. Un seul rapport a été publié depuis cette date et les données n'ont jamais été publiées autrement que sous une forme agrégée, impossible à utiliser. Je crains que le débat sur les paradis fiscaux ne suive le même chemin.

Mathilde DUPRE, CCFD Terre Solidaire

Nous faisons partie de ceux qui demandent la publication de ces informations. Nous avons mené une première étude en 2010 sur l'implantation des 50 premiers groupes européens, financiers et non financiers, dans les paradis fiscaux. Nous avons renouvelé cette étude en juillet 2012 sur les banques françaises. Nous éprouvons de très nombreuses difficultés pour obtenir des données homogènes, comparables et nous sommes souvent contraints de réaliser des tableaux insatisfaisants, faute de disposer des mêmes informations pour l'ensemble du périmètre de consolidation. Nous avons porté une proposition avec d'autres organisations de la société pour aller plus loin que ce premier constat de la concentration de filiales des établissements financiers dans les paradis fiscaux et réussir à obtenir davantage d'informations pour éclairer les raisons de cette situation. Nous avons, à ce titre, demandé des données déconsolidées avec une règle de reporting pays par pays sur un certain nombre d'informations, en particulier le chiffre d'affaires, les effectifs, les bénéficiaires, les impôts et les subventions. Les députés avaient introduit deux critères en première lecture de la loi de réforme bancaire, le chiffre d'affaires et les effectifs mais un accord a été trouvé dans le cadre du dialogue européen entre le Conseil et le Parlement, pour la directive SRD4, où ces cinq critères seront demandés pays par pays pour tous les établissements financiers européens. Les sénateurs ont donc ajouté dans leur lecture les trois critères manquants. Ces cinq critères seront désormais demandés au niveau français comme au niveau européen. La semaine dernière, le Président et le Gouvernement sont revenus sur cette mesure, insistant sur l'importance de publier ces données, à destination non seulement des administrations fiscales françaises mais aussi des administrations des autres pays, des salariés, des investisseurs et de l'ensemble de la société civile. Des débats devraient sans doute se nouer sur le format et l'accessibilité des données. J'ignore si ce point peut être travaillé dans le cadre de cette commission. Je formulerai par ailleurs deux commentaires. Peu de chercheurs travaillent sur les paradis fiscaux car les données disponibles restent réduites. Pour autant, tous les chercheurs qui s'y intéressent formulent des recommandations en matière d'accès à l'information, demandant une ventilation des données d'épargne par nationalité ou la localisation effective des engagements ultimes et des expositions au risque offshore des banques et des institutions financières. J'ignore si ces sujets ont été traités ou soulevés au sein de cette Commission.

Nathalie ROY, Union professionnelle artisanale

J'interviendrai sur le besoin en financement des petites entreprises dans les territoires. Une Banque publique d'investissement a été instituée, avec pour mission d'agir sur les défaillances du marché. Peut-être une coordination devrait-elle être cherchée avec cette banque publique qui éprouvera sans doute le besoin de disposer d'informations et d'indicateurs afin de mener une action efficace.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Une présentation nous sera faite en fin de séance de nouvelles enquêtes sur les PME. Par ailleurs, le 20 juin prochain, une journée sera consacrée à la compétitivité des entreprises. Dans l'après-midi, nous traiterons cette question et nous envisageons de faire intervenir la Banque publique d'investissement.

Denis MARIONNET, ACP

Un effort pédagogique doit certainement être réalisé sur les données d'ores et déjà disponibles sur les sites des producteurs. La question de la maintenance et des coûts pose toutefois quelques problèmes. S'agissant des données individuelles qui nous sont remises, nous ne pouvons les mettre à disposition puisque l'ACP est soumise au secret professionnel. Un texte de loi devrait nous permettre de diffuser cette information.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

C'est justement la question pratique que nous devons traiter.

Gilles GAUTIER, Union nationale de l'Imprimerie et de la Communication

C'est la première fois que je participe à cette commission. Je souhaiterais donc vous faire part de quelques réflexions. Dans l'intervention de Madame Bovar, j'ai noté que vous alliez organiser une rencontre sur les facteurs de développement et de compétitivité. Il me semble que ce thème ne peut être traité indépendamment des conséquences financières induites par la situation économique. Il en va de même de la journée de rencontre sur les territoires. Si nous nous intéressons à l'économie territoriale et aux systèmes productifs territoriaux, nous devons mêler l'approche stratégique du système productif et sa traduction financière. Vous avez ciblé les

émetteurs et les producteurs d'informations. Vous avez également évoqué la demande citoyenne. Jamais, en revanche, je n'ai entendu citer les demandes pouvant émaner des fédérations professionnelles représentatives d'un secteur économique donné. Je m'en étonne. Sur l'accessibilité aux données, les pistes de réflexion que vous indiquez, dont la mise en place d'un répertoire des informations, me paraissent intéressantes. Nous ne sommes pas toujours bien informés des données existantes et de leur accessibilité. Faire le tri de ce qui relève de la sphère publique participe d'une déontologie sur laquelle je me suis maintes fois exprimé auprès de l'Insee et pour laquelle je n'ai pas trouvé jusqu'à présent de réponse satisfaisante. Vous avez cité la demande des chercheurs en faveur de la mise à disposition de données individuelles anonymisées sur le secteur financier. Ce souhait pourrait s'exprimer tout autant concernant le système productif. Les travaux réalisés par votre commission et par la commission relative au système productif présentent des passerelles. Il me semble que les données existantes dans ces deux systèmes permettent d'opérer un maillage global, d'offrir une visibilité de l'évolution du système productif national et de répondre à toutes les problématiques de compétitivité.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il existe en effet des liens entre les Commissions. Nous devons mieux les mettre en évidence. Il convient évidemment de citer les institutions professionnelles. Je vois mal comment nous pourrions fonctionner sans elles.

Yves CANEVET, CFDT

J'étais sensible à l'approche citoyenne de votre intervention, Monsieur le Président. La dimension démocratique dans l'accessibilité des données concernant le secteur financier doit sans doute être améliorée. Le thème même de la Commission fait écho à deux enjeux majeurs. Le premier tient à la nécessité de réguler le marché et mieux encadrer l'activité des banques. La lutte contre les paradis fiscaux en fait partie. Il s'agit en outre de faire en sorte que le système financier se place davantage au service de l'économie réelle. Je mentionnerai, sur ce deuxième aspect, trois thèmes qui compléteront les points que la CFDT a eu l'occasion d'aborder dans le cadre de l'audition réalisée par Madame Bovar. L'usage des fonds collectés au titre de l'assurance vie soulève une question visant à déterminer dans quelle mesure ces fonds servent-ils effectivement au financement de l'économie française. L'épargne salariale constitue le deuxième thème. Il s'agit d'améliorer la connaissance de cette épargne salariale, notamment en termes de définition, de contenu qualitatif, de part des fonds ISR et des fonds solidaires ou d'usage des débloqués anticipés. Enfin, la question de l'investissement socialement responsable présente un enjeu très fort. Il s'agit d'en appréhender les usages, les critères d'appréciation extra-financiers, la composition des portefeuilles et l'activisme actionnarial qui peut se développer dans ce cadre. Pour conclure et revenir sur la thématique de la régulation des marchés, vous avez évoqué les questions d'emploi et de rémunération par grandes lignes de métiers. Ce sujet soulève un certain nombre de questions sur le mode de construction de ces rémunérations et leurs effets éventuels sur le système financier.

Daniel GABRIELLI

Pour l'assurance -vie, des travaux ont été menés par la Banque de France pour distinguer, au sein des actifs des assureurs -vie, ce qui finançait in fine les entreprises, l'État ou les agents non résidents. Nous pourrions vous communiquer les résultats de ces travaux. S'agissant des fonds ISR, ceux qui sont inscrits à l'association professionnelle AFG doivent remplir, conformément à une charte qui vient d'être rénovée voilà quelques mois, un questionnaire détaillé, indiquant notamment l'utilisation des fonds. Ces données sont publiées sur le site de l'AFG que je vous invite à consulter.

Gilles GAUTIER

Est-il envisagé, dans le cadre de vos travaux sur le système productif, d'aller au-delà des quatre catégories d'entreprises et d'opérer un profilage par secteur d'activité économique donné ?

Daniel GABRIELLI

Pour l'instant, il s'agit de modifier les données issues de la collecte réalisée par le service central des risques, réparties en fonction des anciennes catégories.

Jean-Pierre VILLETTELLE, Banque de France

Je travaille à l'Observatoire des entreprises, le service qui publie le Stat Info sur les encours de crédit. Dans la version actuelle, une ventilation est effectuée par taille d'entreprise d'une part et par secteur d'autre part mais sans croisement entre les deux. Les secteurs d'activité sont néanmoins établis sur la notion d'entreprises au sens de la LME. Pour les plus grandes entreprises, l'Insee réalise un travail de profilage. Nous conduisons une approche plus statistique du secteur dominant qui résulte soit des effectifs soit du chiffre d'affaires de l'entité concernée.

.5 Proposition d'avis

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je vous propose d'examiner les avis. Il s'agit de projets. D'ici la fin de l'année, nous devons les soumettre au Conseil qui fixera le programme de travail pour les années 2014-2018.

Dalila VIENNE

Nous allons procéder aujourd'hui à un premier examen de ces projets. Nous discuterons à nouveau de ceux-ci le 8 octobre et vous pourrez réagir entre les deux réunions. Le Bureau émettra un avis sur les projets. Les avis seront ensuite votés par l'Assemblée générale en janvier 2014. Ces avis accompagneront les rapports rédigés par Odile Bovar sur le bilan de la période précédente et sur les attentes de la prochaine période. Ils viendront se focaliser sur les principales attentes. Ces avis sont subdivisés en six thèmes : le système financier, le comportement des ménages et des entreprises non financières, le financement de l'économie, le financement public, le financement des entreprises et la mise à disposition des données/l'accessibilité. Je vous propose d'aborder ce dernier point en préambule puisqu'il recouvre un souci transversal dans toutes les commissions.

L'avis 11 est rédigé comme suit :

« Le Conseil souhaite que soit étudiée la possibilité de mise à disposition d'un répertoire général des statistiques financières, documenté de façon pédagogique et transversal à l'ensemble des producteurs d'information afin de valoriser les données existantes auprès d'un large public ».

Daniel GABRIELLI

Ce travail de centralisation de l'information économique et financière est déjà en cours au sein de plusieurs enceintes, notamment de Paris Europlace, organisme qui cherche à promouvoir la place de Paris et réalise déjà ce travail.

Patrick ORDONNEAU

Ce travail est effectivement conduit sous l'égide de l'INSEAD.

Daniel GABRIELLI

Ce travail, mené depuis déjà quelques temps, poursuit un objectif relativement semblable. Il n'est pas spécifiquement destiné aux chercheurs mais il peut les concerner. Veillons à ne pas faire doublon avec cette tentative déjà très avancée et qui est menée en concertation étroite avec l'ensemble des producteurs de données statistiques.

Patrick ORDONNEAU

Je crois même que le pôle France Innovation leur a délivré un label.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je connais cette initiative, qui porte essentiellement sur les données de marché et qui a été financée dans le cadre du grand emprunt. Notre approche me semble assez complémentaire puisqu'elle vise à promouvoir davantage les données bancaires.

Carine ROMÉY

La comparabilité des données exige de nombreux traitements. Le registre cherche plutôt à déterminer où se trouvent les données et dans quelles mesures celles-ci sont disponibles. Cette initiative conduit au contraire à la production de données.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Nous pourrions toutefois nous rapprocher de cette démarche. Europlace constitue un autre acteur incontournable, qui propose un accès aux données.

Carine ROMÉY, AMF

De nombreux producteurs financent déjà ces organismes.

Dalila VIENNE

Je vous propose de simplifier en indiquant que « *le Conseil souhaite la mise à disposition* ». Nous pourrions inviter les organismes qui ont déjà mené un travail en ce sens au sein de notre Commission pour identifier les possibilités de collaboration.

Gilles GAUTIER

Pourriez-vous préciser la mention de producteurs d'informations ?

Daniel GABRIELLI

La rédaction porte à confusion.

Dalila VIENNE

Je rechercherai une formule plus adéquate.

Jacques BOURNAY

Le paragraphe suivant introduit trois intervenants, les producteurs, les fournisseurs et les utilisateurs. Il me semble qu'il faudrait inverser les deux premiers, en citant les fournisseurs d'informations de base puis les producteurs d'informations synthétiques et enfin les utilisateurs.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Ne pourrions-nous pas mentionner le souhait de mettre en place un groupe de travail sur la question ?

Dalila VIENNE

Si la Commission se prononce en faveur d'un groupe de travail, cela devrait figurer dans l'avis définitif. Le Bureau cherche en effet à équilibrer le nombre de groupes de travail qui se réuniront sur l'ensemble du moyen terme en fonction des priorités. Il importe de signaler au Bureau du Cnis que nous envisageons la création d'un groupe de travail, au moins dans la version des avis examinée à l'automne.

Gilles GAUTIER

Je comprendrais mieux l'avis du Conseil s'il était rédigé ainsi : « *documenté de façon pédagogique et transversale par l'ensemble des producteurs et mis à disposition* ».

Pierre AUDIBERT

Il importe de citer le groupe de travail, une méthode qui a montré son efficacité durant la période précédente.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

J'y suis très favorable à la condition que certains souhaitent y adhérer mais à mon sens il englobe les avis 11 et 12.

Dalila VIENNE

L'avis n°13 porte sur la pédagogie.

« *Il préconise une large communication pédagogique notamment :*

- *sur les changements importants à venir en matière de statistiques financières du fait des changements de base et du profilage des groupes ;*
- *sur le financement de l'économie par la publication d'un tableau d'ensemble du financement de l'économie décrivant notamment la présentation du bouclage macro-financier qui permette de comprendre le financement de l'économie réelle ;*
- *sur les données européennes d'identification des déséquilibres macro-économiques ».*

Daniel GABRIELLI

Je m'interroge sur le tableau de financement de l'économie car j'ai l'impression qu'il existe déjà. Les chiffres, en tout cas, existent. Peut-être convient-il seulement d'en améliorer la présentation ?

Odile BOVAR

Dans les entretiens que j'ai menés, j'ai noté une demande en faveur d'informations sur les financements par type d'agents, informations à la fois synthétiques et détaillées, qui seraient publiées avec le tableau de financement. Je rechercherai la demande et reviendrai vers vous.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je ne suis pas sûr non plus de comprendre ce point. Ce thème devrait plutôt insister sur l'aspect pédagogique.

Odile BOVAR

Un avis avait été formulé en 2012 sur le sujet. Nous pourrions nous reporter aux échanges qui se sont tenus à cette occasion. Cet avis devrait peut-être figurer dans la connaissance du financement de l'économie mais il concerne aussi les efforts de pédagogie qu'il convient de poursuivre vis-à-vis de l'information citoyenne.

Daniel GABRIELLI

Du point de vue pédagogique, nous avons effectué un effort dans la production des Stat Info, nos publications d'une à deux pages, dans lesquelles nous avons ajouté des éléments complémentaires qui tentent d'explicitier les différentes notions. La Banque de France a par ailleurs créé un musée sur la monnaie qui détaille les crises. Nous sommes conscients de la nécessité de consentir un effort de pédagogie.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Ce point trouverait sans doute plus sa place dans la rubrique relative au financement de l'économie.

Michel BOUTILLIER, Université Paris X Nanterre

En termes de bouclage macro-financier, il s'agit plutôt de faire évoluer le tableau de financement qui existe déjà mais qui conduit encore une approche dichotomique. Le tableau montre bien le financement d'un agent mais peu ou mal le financement des différentes fonctions remplies par l'agent. L'éclairage du financement de l'économie réelle se révélerait complet si nous savions que les entreprises sont financées, à quelle hauteur et qu'elles sont financées, par exemple, dans des opérations de financement ou des opérations de production. Le bouclage doit être pensé dans ses ultimes conséquences. J'ai toutefois conscience qu'une telle demande entre aisément en contradiction avec l'effort de pédagogie.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Votre intervention plaide pour basculer cet avis dans le chapitre sur le financement de l'économie puisqu'il ne soulève pas un problème de disponibilité ni de pédagogie.

Daniel GABRIELLI

S'agissant des objets des crédits, nous avons identifié l'investissement, la trésorerie, les autres motifs. Pour les crédits aux ménages, nous disposons de données sur le financement de la consommation ou de l'habitat. Lorsqu'une entreprise émet des titres, nous ignorons en revanche à quelles fins elle les émet et je vois mal l'AMF en demander les motifs.

Dalila VIENNE

Je vous propose d'examiner les deux avis sur le système financier.

« Le Conseil incite la statistique publique à poursuivre les travaux d'identification des groupes financiers et leurs liens avec l'étranger, ainsi qu'à mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires, en particulier la poursuite du dialogue avec les banques pour plus d'informations normalisées sur leurs comptes par activité ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Peut-être faudrait-il distinguer deux avis sur, d'une part, l'identification des groupes financiers et leurs liens avec l'étranger, en ajoutant la notion d'implantation dans les centres financiers offshore et d'autre part la question des lignes de métier bancaire, qui se pose tout autant sur le plan national que sur le plan international.

Dalila VIENNE

L'avis suivant reprend une préoccupation ancienne.

« Il rappelle qu'il est attendu une mise en relation et en cohérence de l'ensemble des statistiques disponibles sur l'emploi et les rémunérations (tous types de rémunérations, par grandes activités) dans le secteur financier, en distinguant le secteur bancaire du secteur des assurances ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il s'agit de faire en sorte que le Haut-commissariat aux rémunérations livre quelques informations.

Dalila VIENNE

L'avis suivant porte sur le comportement des ménages et des entreprises en matière de financement et d'épargne.

« Le Conseil attend que la statistique publique fournisse des éléments de compréhension des différentes situations des ménages en matière d'épargne, par type de ménage (âge, type de familles, revenus, localisation) :

le comportement (désépargne, remboursement de prêts, d'un effort de placement), et la destination (livret A, assurances vie, produits financiers, immobilier...).

Il est également demandé de disposer d'une information détaillée sur l'offre de crédit immobilier tenant compte des éléments relatifs à la maturité ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il me semble que tout ceci relève de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Nous disposons déjà d'informations sur ce point.

Odile BOVAR

Sur le comportement des ménages, selon deux entretiens, les économistes des banques ou certaines administrations ne disposeraient pas d'une décomposition leur permettant de connaître le volume des ménages engagés dans des emprunts longs et des ménages qui sont en train de passer à des placements financiers. Une dimension de prospective a été demandée. Il s'agit de pouvoir distinguer la dynamique et les aspects prospectifs des crédits immobiliers et des placements financiers. Des questions ont également été posées sur la maturité.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

La question paraît intéressante. Il faudrait examiner si nous ne pouvons pas y répondre d'ores et déjà.

Patrick ORDONNEAU

L'enquête Patrimoine apporte déjà de nombreuses informations. Pour la maturité des crédits, je vous renvoie aussi à l'analyse annuelle de l'ACP sur les crédits aux ménages ainsi qu'à l'enquête annuelle publiée par la FBF sur le même sujet.¹

Denis MARIONNET

L'ACP a mis en ligne récemment des informations sur le crédit immobilier, à la fois dans une étude et dans un fichier Excel. Il conviendrait peut-être de se montrer plus réservé sur le sujet de l'offre de crédit immobilier.

Odile BOVAR

Je vérifierai. Je peux vous lire la question qui a été formulée sur la maturité. Il s'agit de disposer « *d'un suivi plus détaillé de la production du crédit immobilier permettant d'appréhender la distribution des maturités initiales de la production, la courbe des taux correspondants et la dispersion des taux par maturité* ».

Denis MARIONNET

Des informations de dispersion et de maturités se révèlent déjà disponibles. D'une manière générale, je me demande s'il ne serait pas intéressant que ces projets d'avis nous soient communiqués afin que nous puissions les examiner et vous faire part de certaines suggestions en amont de la réunion.

¹ Suite à la réunion, l'information suivante a été communiquée au secrétariat du Cnis :

L'ACP publie une « Enquête annuelle sur le financement de l'habitat : <http://www.acp.banque-france.fr/etudes/les-etudes/analyses-et-syntheses.html>

A signaler également une nouvelle publication « Débats économiques et financiers », qui compte déjà 4 numéros :

<http://www.acp.banque-france.fr/etudes/les-etudes/debats-economiques-et-financiers.html>

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Nous menons aujourd'hui un travail préparatoire puisque ces avis seront de nouveau examinés en fin d'année.

Pierre AUDIBERT

Vous pourrez également réagir après la séance.

Dalila VIENNE

L'avis suivant porte sur l'épargne salariale.

« Il souhaite mieux connaître l'épargne salariale, la distribution de dividendes et la contribution des accords participation-intéressement-actionnariat salarié à l'épargne salariale, par catégories d'entreprise ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je réfléchissais à la façon dont nous pourrions évoquer le thème de l'investissement socialement responsable.

Yves CANEVET

Si l'investissement socialement responsable ne figure pas dans un avis ultérieur, il paraît effectivement opportun de le mentionner. Cette thématique est liée à l'épargne salariale et à la gestion des fonds des caisses de retraite.

Patrick ORDONNEAU

Il existe déjà de nombreuses statistiques sur l'épargne salariale qui ne sont pas utilisées. Je vous renvoie au site de l'AFG, qui présente, tous les semestres, la décomposition des fonds de l'épargne salariale. Le fichier de la DARES fournit également la décomposition de l'épargne salariale versée en flux, intéressement, participation et abondement.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Votre propos va dans le sens de notre première remarque en faveur de l'établissement d'un registre. La production de données dans le secteur financier se révèle très éparse.

Yves CANEVET

Si les données existent mais n'arrivent pas aux destinataires, le problème reste entier. L'épargne salariale soulève par ailleurs d'autres questions relatives à la nature des accords et des critères et à la diffusion de l'épargne salariale en fonction des types d'entreprises.

Dalila VIENNE

L'avis suivant concerne le partage de la valeur ajoutée, une demande récurrente depuis la diffusion du rapport de Jean-Philippe Cotis sur ce sujet.

« Il préconise une production statistique différenciée par type d'entreprises (CAC40, taille, activités...), sur les modalités du partage de leur valeur ajoutée et la façon dont elles placent leur épargne ».

Mathilde DUPRE

Sur ce point, faites-vous référence au partage au niveau international ou au niveau des activités d'un groupe ?

Ronan MAHIEU

Nous avons pour projet, dans le cadre de la comptabilité nationale, d'opérer une distinction entre le résultat d'exploitation et les rémunérations mais seulement sur l'économie résidente.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Cela correspond à des projets que vous allez entreprendre. Je pense donc que l'avis vient à-propos.

Odile BOVAR

Une présentation vous a été faite pour les entreprises du CAC 40. Vous aviez alors souhaité l'extension de cette analyse à l'ensemble des entreprises, en les distinguant par catégorie.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Lors de la dernière réunion, nous avons en effet examiné une enquête sur la détention des actions par les étrangers des entreprises du CAC 40. C'est dans ce cadre qu'avait été formulée une demande d'élargissement à toutes les entreprises cotées.

Jacques BOURNAY

Nous pouvons soupçonner que ces étrangers soient des évadés fiscaux. Le terme n'est pas forcément très pertinent.

Dalila VIENNE

Deux avis ont été rédigés sur le financement de l'économie. Ils visent à améliorer la connaissance sur les flux financiers et leur origine géographique.

« Le Conseil demande une meilleure approche des flux financiers liés à l'épargne, de leur dimension internationale, de leur destination finale (géographique et fonctionnelle), ainsi que des chaînes de liens entre institutions financières qui y ont mené ».

« Il recommande une connaissance plus précise des transactions sur les marchés financiers (réglementés ou non) : volume, fréquence, coût de transaction, durée de détention, etc. ».

Odile BOVAR

Ces éléments sont évoqués dans les documents qui vous ont été communiqués. Il n'est pas impossible qu'ils soient également abordés lors de la rencontre du 20 juin. A l'automne prochain, le projet d'avis pourra être enrichi et précisé par les réflexions conduites dans ce cadre.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Le second avis a surpris le Cnis. Il s'agit d'obtenir une meilleure connaissance des transactions financières. Nous manquons en effet cruellement d'informations sur le fractionnement des marchés financiers. Voilà dix ans, les marchés étaient en situation de monopole. Il existe aujourd'hui de nombreuses plates-formes d'informations, privées, sur lesquelles nous ne disposons pas d'informations statistiques.

Jacques BOURNAY

Je ne vois pas bien la différence avec l'avis précédent.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il s'agit moins de cibler les flux que les places et les plates-formes. J'entends dire par exemple que la durée de détention moyenne des actions se compte aujourd'hui en minutes contre un an voilà quinze ans. Je pense que cela fait partie des mythes qui entourent les marchés financiers mais nous ne disposons d'aucune information en la matière.

Jacques BOURNAY

Cette information ne concerne que les 5 ou 10 % d'actions qui sont réellement échangées.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

De nombreux mauvais chiffres circulent en la matière.

Dalila VIENNE

Sur le financement public, les deux avis retracent les attentes de la Direction générale des collectivités locales et de l'Assemblée des départements de France.

« Le Conseil souhaite des statistiques sur la structure et les conditions d'endettement des collectivités locales ».

« Il préconise la mise en place d'un compte des collectivités locales différencié par type de collectivités (communal / départemental / régional) ».

Daniel GABRIELLI

Je pense que ces avis ne concernent pas vraiment la Banque de France qui ne publie des données que sur les crédits. Seule la DGFIP détient les chiffres permettant de conduire une approche globale. Cette direction nous avait d'ailleurs présenté les améliorations apportées à ses statistiques.

Dalila VIENNE

Le Directeur général de la DGFIP s'est dit tout à fait favorable à présenter à cette instance les informations dont il dispose sur le sujet.

Odile BOVAR

La demande touche aussi l'Insee, comme Monsieur Mahieu l'a indiqué tout à l'heure dans les objectifs de moyen terme.

Dalila VIENNE

En matière de financement des entreprises, j'ai repris une attente en faveur d'informations plus fines.

« Le Conseil estime que de grandes avancées ont été faites en matière de connaissance du financement des entreprises ces dernières années.

Il se prononce cependant pour une connaissance plus fine, par taille d'entreprises, activité et région, pour identifier les disparités des modalités d'offre, notamment en matière de taux d'intermédiation et/ou des comportements de demande selon des critères plus détaillés ».

Daniel GABRIELLI

Pour information, nous avons présenté lors de la dernière séance les nouveaux Stat Info sur les crédits aux entreprises et nous avons regroupé sur notre site l'information sur le financement des entreprises et notamment des PME à la demande du Cnis. Nous publions des éléments très précis par taille d'entreprise, activité et secteur. Sur le plan régional, nous continuons de publier des chiffres par région et même par département mais au lieu de cibler les crédits aux PME, ils sont répartis entre créances commerciales, crédits à l'exportation, crédits de trésorerie ou crédits d'équipement. Nous n'investissons pas beaucoup dans ce domaine car les comptes des banques ne retracent pas nécessairement la géographie de l'attribution des prêts. Par exemple, ce sont en général les directions des grandes entreprises, situées au siège et donc le plus souvent en région parisienne, qui consentent les crédits à ces entités. Ainsi, une ventilation régionale tirée de la comptabilité bancaire surreprésente la région parisienne. Et l'information de base n'est plus disponible compte tenu des évolutions survenues dans les comptabilités bancaires.

Patrick ORDONNEAU

L'information est fondée sur le guichet où l'entreprise dispose d'un compte, un guichet qui ne correspond pas forcément à l'adresse fiscale de l'entreprise.

Elisabeth KREMP, Banque de France

Pour décliner cette information au niveau local, nous devons interroger de très nombreuses entreprises. 4 000 entreprises répondent déjà à nos enquêtes tous les trimestres. Nous possédons une information pour chaque région mais cette information revêt-elle un sens ? D'autant que ces chiffres soulèvent un problème d'interprétation. Nous pouvons publier plus de chiffres mais il faut s'interroger sur leur sens. L'enquête que nous allons vous présenter répond en partie à cette question.

Nathalie ROY

Le Stat Info distingue PME et ETI. Est-il possible de scinder, au sein des PME, les petites entreprises de moins de 10 ou 20 salariés ? Il me semble par ailleurs que les entreprises individuelles ne relèvent pas du champ de l'enquête sur l'offre et la demande de crédit. Ce point peut-il être amélioré, dans la mesure où celles-ci constituent une part non négligeable des petites entreprises ?

Elisabeth KREMP

Je vous propose de présenter l'enquête.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il s'agit d'une première mouture que nous retravaillerons à l'automne. Je vous invite à nous faire part de vos remarques par écrit.

II. Offre et demande de crédit bancaire

.1 Confrontation des enquêtes crédits de la Banque de France (auprès des banques et des PME)

Tatiana MOSQUERA-YON, Banque de France

Je vais vous présenter l'enquête sur la distribution du crédit auprès des banques, connue en interne et au niveau de la BCE, sous le nom de BLS ou *Bank Lending Survey*. Cette enquête a été voulue par la BCE à partir de 2002. Elle a été mise en place, dans un premier temps, auprès des ménages et des entreprises puis des APUL. Elle a évolué au moment du développement de la crise financière en 2008. Des questions *ad hoc* ont été ajoutées pour permettre d'appréhender la réaction des banques face aux contraintes spécifiques de la crise. Elle s'inspire de l'enquête américaine qui existe depuis 1967 mais qui s'avère plus restreinte. Elle est aussi disponible au Japon et au Royaume-Uni, ce qui permet des comparaisons internationales.

Cette enquête vise à améliorer la compréhension du comportement des banques et l'établissement du diagnostic de politique monétaire de la BCE. Elle fait le pendant avec les analyses statistiques quantitatives dont dispose la BCE pour connaître l'évolution du marché et de l'analyse que dressent les banques sur la situation économique. Elle s'avère donc importante pour la BCE dans la détermination de sa politique monétaire mais elle offre aussi une meilleure connaissance du financement de l'économie. Pour établir ce diagnostic, le BLS interroge les banques sur les critères d'octroi et sur l'évolution de la demande pour connaître d'une façon plus précise leur ressenti face à la demande de crédit, en fonction des contraintes internes et externes qui pèsent sur elles.

Notre échantillon est composé de 16 banques françaises, dont 4 réseaux mutualistes regroupant 45 déclarants. Pour agréger ces données, nous réalisons une enquête en deux temps. Le questionnaire est d'abord envoyé à tous les déclarants primaires. Les caisses locales nous rétrocèdent ensuite leurs informations que nous agrégeons avant de les restituer aux têtes de groupe, qui effectuent une deuxième analyse, balayant les réponses agrégées et pouvant les modifier pour que la politique du groupe soit également prise en compte dans la déclaration du BLS. Nos 45 banques sont trimestriellement agrégées pour former l'échantillon de la zone euro qui est, lui, composé de 129 banques. L'échantillon français est déterminé tous les ans en fonction de la part de marché des banques suivant le secteur (crédits aux entreprises, crédits aux ménages et APUL). Cet

échantillon souple couvre ainsi une bonne partie de l'activité économique. Avec 45 banques, nous recouvrons en effet 62 % des crédits aux sociétés non financières, 86 % des crédits aux ménages et 53 % des crédits à la consommation, un secteur plus diversifié.

Nous collectons des informations quantitatives portant sur un grand nombre de sujets, principalement les critères d'octroi. Nous demandons aux banques comment a évolué leur façon d'accorder le crédit. Nous les interrogeons également sur la demande, leur ressenti vis-à-vis de l'évolution de la demande de crédit et les types de crédits concernés. Nous demandons aux banques de nous donner une image de leur perception des trois prochains mois, ce qui nous offre une petite vision prospective. Pour s'exprimer, les banques disposent d'un fichier Excel interactif sur lequel elles doivent choisir l'une des cinq occurrences possibles. Elles peuvent également répondre qu'elles ne savent pas ou que le critère ne s'applique pas pour elles. S'agissant des critères d'octroi, nous demandons aux banques si ces critères se sont sensiblement durcis ou n'ont pas changé. Actuellement, la tendance est plutôt à l'absence de changement. Les banques ne ressentent pas en effet le besoin de durcir davantage les critères.

Pour l'analyse des résultats, nous prenons la réponse d'une banque que nous pondérons par sa part de marché et nous réalisons la somme de l'ensemble des déclarations ainsi pondérées pour obtenir un solde d'opinion tendanciel. La ventilation est diffusée dans le Stat Info avec les contributions de chaque solde. La ligne agrégée illustre ainsi la tendance. Les soldes d'opinion sont établis en variation par rapport au trimestre précédent. Ils ne constituent pas un indicateur de la situation à un moment précis. C'est la raison pour laquelle nous parlons d'indicateurs de diffusion dans l'économie des comportements. L'analyse effectuée par chaque banque de la situation économique et de toutes les contraintes qui peuvent s'appliquer à elles est propre à chaque banque mais des tendances peuvent se détacher et permettre d'identifier si toutes les banques s'orientent vers un durcissement ou un assouplissement ou si la situation demeure inchangée. Pour faire le pendant de cette analyse en solde d'opinion, nous opérons un autre calcul avec une survalorisation des réponses extrêmes.

Voici les résultats sur la demande de crédit des PME depuis mars 2003. Nous sommes passés par une phase de diminution relative à mettre en parallèle avec l'évolution du taux de croissance du crédit aux PME qui continue de progresser mais à un rythme moins élevé. Il s'agit d'une évolution par rapport au trimestre précédent, un point qu'il ne faut pas négliger. Les banques ont tendance à se montrer légèrement plus optimistes dans leur vision de l'avenir quant à l'évolution de la demande de crédit que la réalité. S'agissant des critères d'octroi, les PME sont soumises à des critères relativement proches de ceux des grandes entreprises, même durant la deuxième partie de la crise financière. Nous pouvons observer aujourd'hui un relatif *statu quo* de ces critères d'octroi malgré un petit pic en décembre.

L'enquête sur la distribution du crédit s'avère fort utile pour connaître l'évolution des comportements d'offre et de demande vis-à-vis du crédit. L'offre est estimée par les critères d'octroi, qui correspondent à la probabilité d'octroyer un crédit et non à l'accès au crédit. Il s'agit de la façon dont la banque évalue le risque auquel elle est confrontée lorsqu'elle octroie un crédit. Les entreprises peuvent ainsi ressentir un durcissement de l'accès au crédit alors que les critères d'octroi n'ont pas changé.

Marina RANDRIAMISAINA, Banque de France

L'enquête de la Banque de France sur l'accès au crédit des PME et ETI en France ne vient pas en creux du BLS. Elle possède sa propre histoire et sa propre mécanique de construction. Elle s'inscrit cependant dans une logique de complémentarité avec le BLS. Celui-ci donne l'optique des banques, leur appréciation sur la demande de crédit et les conditions d'octroi mais il ne fournit aucune information sur la perception des entreprises quant à l'accès au crédit. Ce besoin de connaissance a été pointé par des groupes de travail internationaux. L'OCDE, en particulier, a engagé dès 2007 des travaux sur le financement des PME. Son groupe de travail a formulé, en 2011, des recommandations qui visaient à renforcer le dispositif des enquêtes quantitatives sans, si possible, recourir aux soldes d'opinions dont l'interprétation se révèle, sur le sujet, mal aisée. La BCE a également organisé des séminaires sur le financement des PME, émis des recommandations et présenté des enquêtes sur l'accès au crédit des entreprises au niveau européen.

Nous avons été guidés, dans la mise au point de cette enquête, par le souci de ne pas alourdir la charge d'interrogation des entreprises et de notre propre réseau d'enquêteurs. Nous avons souhaité établir une enquête rapide, réalisée tous les trimestres, bénéficiant d'un taux de réponse relativement élevé grâce à notre maillage territorial et qui puisse être rapprochée d'autres sources. Nous avons choisi, pour ce faire, des questions très simples.

L'échantillon recouvre les entreprises indépendantes, c'est-à-dire autonomes dans leur décision en matière de crédit. Ces entreprises sont déjà interrogées dans le cadre de nos enquêtes de conjoncture. Nous interrogeons plus de 4 000 entreprises et nous obtenons plus de 3 500 réponses. L'échantillon couvre l'industrie et les services, avec une segmentation entre PME et ETI. L'interrogation s'effectue par téléphone, en même temps que l'enquête conjoncture de la Banque de France. Le questionnaire cherche d'abord à savoir si l'entreprise possède bien une autonomie en matière de décision de crédit. Si tel est le cas, nous lui demandons si elle a demandé un crédit au cours de la période passée et si elle l'a obtenu. Nous distinguons les lignes de crédit et les autres crédits. Les lignes de crédit constituent des droits de tirage négociés à l'année. Nous demandons à l'entreprise si elle a formulé une demande en ce sens sur les douze derniers mois, si elle l'a obtenue, si elle l'a utilisée et si son banquier a procédé à une révision à la baisse de cette ligne de crédit au cours du trimestre précédent. Pour les crédits de trésorerie et les crédits d'investissement, nous interrogeons les entreprises sur les crédits demandés et obtenus au cours du trimestre précédent. Nous abordons également la question du refus, en cherchant à savoir s'il émane de la banque ou de l'entreprise elle-même, par suite de conditions qu'elle a jugé inacceptables. Les deux dernières questions viennent compléter le diagnostic et interrogent l'entreprise sur sa perception vis-à-vis de l'évolution du coût et des garanties. Le questionnaire n'entre pas réellement dans le détail. Les résultats sont publiés depuis le mois de décembre sur le site internet de la Banque de France. Les séries y sont également disponibles.

Voici le type d'informations que nous récoltons dans ce cadre. Cette enquête vise à obtenir un signal d'éventuels problèmes d'accès à l'offre et non à établir une monographie de la demande de crédit. Il s'agit d'une enquête quantitative, qui travaille en dénombrement d'entreprises. Les PME et les ETI, sur le premier trimestre 2013, ont demandé et obtenu un crédit dans les mêmes proportions. Tous les types de crédits sont agrégés mais ils peuvent aussi être ventilés. Nous pouvons ainsi noter que la demande de crédit d'investissement est plus soutenue chez les PME que la demande de crédit de trésorerie, que l'accès au crédit d'investissement ne soulève aucune difficulté. Nous pouvons en revanche saisir une certaine tension sur les crédits de trésorerie, même si cette restriction s'améliore sur le dernier trimestre. Pour les lignes de crédit, vous pouvez constater une différence de comportement entre les PME et les ETI, les PME demandant et utilisant moins ces lignes que les ETI. Sur la période, l'utilisation de ces lignes est restée plutôt stable, tant pour les PME que pour les ETI. Enfin, s'agissant de la perception des caractéristiques de l'offre, 10 % des PME déclarent avoir subi une révision à la baisse de leur ligne de crédit et 10 % se voient demander des garanties supplémentaires. Pour autant, elles ne perçoivent pas, pour la plupart, une augmentation du coût du crédit.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je vous remercie pour ces présentations. Ces sujets soulèvent en général de nombreux antagonismes. Vos données montrent une grande stabilité des résultats. Le Stat Info consacré au crédit des entreprises montre qu'entre mai 2012 et mars 2013, les banques n'ont presque pas changé.

Gilles GAUTIER

Vos bases de données internes comprennent-elles le profilage des catégories de l'industrie, entre les biens intermédiaires et les biens de consommation, des données plus fines permettant d'identifier des comportements totalement différents et une certaine frilosité du monde bancaire à accorder des crédits suivant le secteur d'activité économique considéré ? Cette stabilité me surprend, dans le monde économique extrêmement contraint d'aujourd'hui.

Marine RANDRIAMISAINA

L'enquête reste encore récente et nous ne disposons que de quatre trimestres de recul. Elle vise surtout à obtenir un signal sur un éventuel resserrement de la demande ou de l'offre. Pour l'instant, nous n'avons pas rapproché les résultats de l'enquête avec d'autres données. Nous procéderons ainsi par la suite.

Claude SERFATI, IRES

L'un des critères déterminants pour les PME tient à leur appartenance ou non à un grand groupe. Or cette différenciation n'apparaît pas du tout dans vos présentations. Pensez-vous ajouter ce critère de PME dépendante d'un groupe ?

Marine RANDRIAMISAINA

Pour l'enquête ciblant l'accès au crédit des entreprises, nous avons filtré dès le départ les entreprises indépendantes, à l'exclusion de celles qui dépendent d'un grand groupe. La première question que nous posons dans le cadre de l'interrogation vise à déterminer si l'entreprise possède une autonomie de décision.

Claude SERFATI

Pour quelle raison avoir choisi ce critère discriminant ? Le fait que les PME de groupe bénéficient de conditions d'octroi différentes grâce à des transferts internes n'est pas secondaire pour des décideurs de politique monétaire.

Marine RANDRIAMISAINA

Vous avez sans doute raison. Néanmoins, ces PME disposent d'un accès au crédit différent, identique à celui de leur maison mère et *a priori* plus aisé que celui d'une PME indépendante.

Jacques BOURNAY

Certaines petites entreprises, sans dépendre d'un groupe, peuvent constituer le sous-traitant exclusif de celui-ci. Opérez-vous une différenciation sur le plan juridique ?

Marine RANDRIAMISAINA

La différenciation n'est pas fondée sur des critères juridiques. Dans le questionnaire, nous posons la question de l'autonomie de décision sans chercher à savoir si l'entreprise fait partie ou non d'un groupe.

Daniel GABRIELLI

Nous avons mis en place une enquête trimestrielle sur la distribution du crédit auprès des banques en 2003 dans le cadre d'une initiative menée par la BCE. Ce dispositif a été créé aux Etats-Unis en 1973 puis au Japon. L'Eurosystème a voulu se doter d'un même outil pour appréhender l'offre et la demande de crédits au sein de la zone euro tant pour les ménages que pour les entreprises. Puis nous avons construit une enquête mensuelle (que nous ne transmettons pas à la BCE) qui nous permet de disposer d'un diagnostic de périodicité plus fréquente. Nous avons ensuite souhaité savoir si les résultats obtenus n'étaient pas biaisés en menant une enquête auprès des PME, notamment pour répondre à la forte demande de la société civile vis-à-vis d'un éventuel rationnement des PME. Il faut laisser aux banques le temps de faire du crédit aux entreprises celui de produire au lieu de remplir sans cesse de nouveaux documents. Je conçois que le sujet intéresse nombre d'entre vous mais nous ne pouvons objectivement étendre à l'infini le champ de l'analyse. Il nous faut effectuer des arbitrages, sous peine, en outre, de dégrader la qualité des réponses de l'échantillon, d'autant plus qu'il s'agit ici d'une enquête bénévole.

Philippe JEANNEL, Banque de France

Avant d'occuper ce poste, j'ai tourné dans le réseau durant 28 ans et rencontré entre 1 000 et 2 000 chefs d'entreprise sur ces questions. Dans vos demandes sur les petits groupes comme sur l'appartenance sectorielle ou sur la sous-traitance, vous êtes au cœur de la problématique. Nous cherchons ici à recueillir la perception statistique d'une population représentative des PME. Ce travail constitue déjà un investissement important. Nous nous sommes efforcés de limiter au maximum le fardeau pour les entreprises. Les résultats traduisent statistiquement une demande faible des PME, en particulier pour les crédits de trésorerie. Ce constat recoupe la perception des banques et reste cohérent avec le contexte. Les chiffres d'affaires ne se développant pas, les besoins en fonds de roulement se révèlent nécessairement faibles. Le chef d'une entreprise en difficulté sera forcément plus entendu que celui qui n'exprime pas de besoin en termes de financement. Nous avons choisi de cibler les PME en général, qu'elles appartiennent ou non à un petit groupe. Une segmentation par secteur pourrait effectivement se révéler intéressante mais l'insuffisante finesse de notre échantillon ne nous permet pas à ce stade d'aller dans ce niveau de détail. En cas de refus d'accès, une procédure a été mise en place depuis 2008 pour qu'aucun chef d'entreprise confronté à un tel refus ne reste seul. Il peut alors saisir le directeur de la Banque de France compétent dans son département et obtenir, non pas un oukase donné à un banquier, mais l'assurance que la situation de l'entreprise a bien été analysée et que la décision n'a pas été conditionnée par le

secteur auquel elle appartient. Aujourd'hui l'économie ne va pas très bien mais le système de production des crédits répond globalement à la demande, une demande qui reste faible.

Patrick ORDONNEAU

En tant qu'utilisateur, je suis heureux que cette enquête auprès des utilisateurs soit mise en place. Ses résultats ne m'ont pas étonné car l'enquête semestrielle d'Oséo, qui existe depuis plusieurs dizaines d'années déjà, présente des résultats quasiment parallèles.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Tout le monde se félicite de l'existence de ces enquêtes, réalisées avec beaucoup de sérieux. Elles suscitent toutefois des questions. L'enquête couvre-t-elle toujours les mêmes entreprises ?

Marine RANDRIAMISAINA

Les entreprises sont interrogées mensuellement pour l'enquête de conjoncture.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Vous connaissez donc leur taille et leur secteur d'activité.

Marine RANDRIAMISAINA

Tout à fait.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Pourquoi dès lors ne pas diffuser les données, de manière anonyme, ce qui nous permettrait de réaliser des sous-catégories par taille et par secteur d'activité ?

Elisabeth KREMP

Tel est bien notre objectif mais l'échantillon demeure trop petit pour permettre une diffusion secteur par secteur. Nous n'avons en outre que peu de recul puisque nous disposons des résultats sur seulement quatre trimestres à ce jour. Des études seront réalisées par la suite et les chercheurs pourront avoir accès à ces données. Diffuser à un niveau sectoriel plus fin soulève aussi un problème de coût, faute de données suffisantes pour fiabiliser l'information. En revanche, des études peuvent être effectuées en utilisant d'autres sources.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

C'est en ce sens que nous souhaitons nous orienter.

.2 Proposition d'avis

Dalila VIENNE

Nous avons évoqué précédemment un avis demandant une information détaillée sur le financement des PME. Je rappelle par ailleurs que le médiateur du crédit avait évoqué cette question fin 2011-début 2012 devant cette commission. Il avait convenu que pour comprendre la différence entre le ressenti et la réalité il eut fallu des informations plus fines et plus détaillées. C'est la raison pour laquelle nous reprenons systématiquement cet avis. Je vous propose de revenir sur ce point la prochaine fois.

Conclusion

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je vous remercie de votre présence.

La séance est levée à 17 heures 30.

La Commission se réunira le 8 octobre 2013.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- [Moyen terme 2014-2018 : bilan de période 2009-2013 de la commission Système financier et financement de l'économie](#) (pdf - 70Ko)
- [Moyen terme 2014-2018 : Attentes des utilisateurs - Système financier et financement de l'économie - 2013 - 1re réunion](#) (pdf - 43Ko)
- [Note Insee : Premières orientation des producteurs de statistique publique pour le moyen terme 2014-2018 - Système financier et financement de l'économie - 2013 - 1re réunion](#) (pdf - 124Ko)
- [Charte Banque de France sur la diffusion des statistiques - Système financier et financement de l'économie - 2013 - 1re réunion](#) (pdf - 29Ko)
- [Stat info : enquête trimestrielle auprès des PME et ETI sur leur accès au crédit en France- Système financier et financement de l'économie - 2013 - 1re réunion](#) (pdf - 251Ko)
- [Stat info : enquête mensuelle auprès des banques sur la distribution du crédit en France - Système financier et financement de l'économie - 2013 - 1re réunion](#) (pdf - 316Ko)